



Avenant n°1 au
Contrat local de santé 2019-2024
du PETR du Pays Charolais-Brionnais

Entre,

L'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté
Le Diapason
2, Place des Savoirs
21035 DIJON cedex
Représentée par son Directeur général M. Jean-Jacques COIPLÉ

Et d'autre part,

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Charolais-Brionnais
7, rue des champs seigneur – 71600 à Paray-le-Monial
Représenté par son Président, M. Jean-Marc NESME

L'Etat

Préfecture de Saône-et-Loire – 196 rue de Strasbourg – 71000 MACON
Représenté par le Préfet de Saône-et-Loire, M. Yves SEGUY

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté
17 boulevard de la Trémouille – 21000 DIJON
Représenté par sa Présidente, Mme Marie-Guite DUFAY

Le Conseil Départemental de Saône-et-Loire

Rue de Lingendes – 71000 MACON

Représenté par son Président, M. André ACCARY

La CPAM de Saône-et-Loire

113 rue de Paris – 71022 MACON

Représentée par sa directrice, Mme Patricia COURTIAL

Préambule :

Conformément à son article 6 portant sur la durée du contrat et sur accord conjoint des co-signataires du contrat local de santé du 23 décembre 2019, un avenant à ce contrat local de santé est établi.

Vu le Contrat local de Santé signé le 23 décembre 2019.

Vu la délibération du PETR du Pays Charolais-Brionnais, en date du 14 octobre 2024.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Durée du contrat

L'article 6 du Contrat local de santé du Pays Charolais-Brionnais est ainsi modifié :

« Le présent contrat est prolongé jusqu'à la signature du nouveau contrat local de santé et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2025 ».

Article 2 : Ajout d'une fiche action

L'article 4 du Contrat local de santé du Pays Charolais-Brionnais est ainsi modifié par l'ajout d'une fiche action n°3.3 « Décliner des formations de premiers secours en santé mentale » afin de répondre aux besoins et d'inclure les nouvelles offres aux Contrat local de santé :

- « La santé mentale et psychiatrie »

Fiche action n°3.0 : Conforter le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM).

Fiche action n°3.1 : Développer une politique de déstigmatisation de la santé mentale.

Fiche action n°3.2 : Favoriser le parcours de l'utilisateur en santé mentale.

Fiche action n°3.3 : Décliner des formations de premiers secours en santé mentale.

La nouvelle fiche action est annexée au présent avenant.

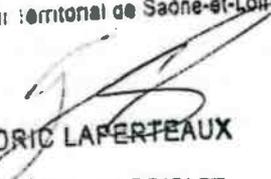
Article 3 : Les autres articles du Contrat local de santé du Pays Charolais-Brionnais demeurent inchangés.

Fait à

Le

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTE DE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**

Pour le directeur de l'Agence régionale de Santé de la Bourgogne Franche-Comté
Le Directeur territorial de Saône-et-Loire


CÉDRIC LAPERTEAUX

M. Jean-Jacques COIPLÉ

Directeur Général

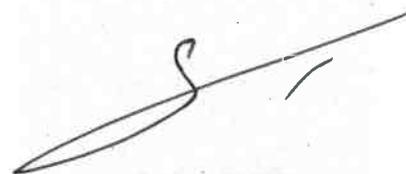
**PETR du PAYS CHAROLAIS-
BRIONNAIS**



M. Jean-Marc NESME

Président

PREFECTURE DE SAONE ET LOIRE



M. Yves SEGUY

Préfet de Saône-et-Loire

**CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**



Madame Marie-Guite DUFAY

Présidente

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE
SAONE-ET-LOIRE**



M. André ACCARY

Président

**CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE
MALADIE**



Mme Patricia COURTIAL

Directrice

AXE 3 : SANTE MENTALE

Fiche action n°3.3

Décliner des formations de premiers secours en santé mentale

Motivation de l'action, contexte

Selon l'Organisation mondiale de la santé, une personne sur quatre est touchée au cours de sa vie par un trouble de santé mentale.

De même, le taux de suicide en France est l'un des plus élevés des pays européens de développement comparable. Plus largement, les troubles psychiques peuvent avoir un impact majeur en entraînant une mortalité prématurée mais aussi en étant cause de handicap physique (source PSSM France).

En réponse à l'augmentation préoccupante des troubles psychiques, et pour renforcer les actions autour de la santé mentale entreprises dans les territoires, l'Agence Régionale de Santé, par le biais des Contrats Locaux de Santé, offrent, depuis plusieurs années la possibilité d'organiser des formations aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM). D'autres partenaires participent au déploiement de cette offre à l'instar de la caisse primaire d'assurance maladie.

Cette formation citoyenne est ouverte à toute personne de plus de 18 ans et vise à former des secouristes afin qu'ils puissent mieux identifier les troubles en santé mentale (dépression, anxiété, psychose), d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, d'encourager à aller vers les professionnels en mesure d'apporter une réponse et, en cas de crise, de relayer au service le plus adapté.

L'ARS BFC, dans son parcours santé mentale, a ciblé deux publics prioritaires pour le déploiement de ces formations car particulièrement concernés par les problématiques de santé mentale : les agriculteurs et les professionnels travaillant avec un public jeune.

Objectifs généraux :

- Sensibiliser et déstigmatiser les troubles psychiques.
- Former des secouristes en santé mentale et favoriser le repérage.
- Encourager l'accès aux soins pour les personnes souffrant d'un trouble psychique.

Objectifs de l'action

Objectifs opérationnels :

Proposer des formations de premiers secours en santé mentale standard et/ou jeunes

Description du projet	<p>Résumé des actions prévisionnelles :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire connaître la formation PSSM auprès du public, des acteurs et des professionnels du territoire ; 2. Mettre en place des formations de premiers secours en santé mentale en Charolais-Brionnais. Les formations peuvent être module standard ou jeune 3. Etudier l'intérêt de la mise en œuvre des formations de premiers secours en santé mentale en Charolais-Brionnais ados, à destination des jeunes, pour une sensibilisation entre pairs. <p>Porteur : PETR Partenaire, acteur à mobiliser : Réseau local Population bénéficiaire : Ensemble de la population et des professionnels du Charolais-Brionnais avec une attention particulière pour le public cible de l'ARS (professionnels travaillant avec un public jeune, jeunes adultes et agriculteurs). Territoire concerné : PETR du Pays Charolais-Brionnais</p>
Résultats attendus	Mise en place des formations
Calendrier prévisionnel	Jusqu'à signature du prochain CLS
Financement	<p>Financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ARS BFC - PETR
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de secouristes formés aux PSSM, - Caractéristiques des publics qui bénéficieront du secouriste en santé mentale (jeunes, précaire, QPV, ...), - Nombre de formations PSSM organisées par an sur le territoire, <p>Responsable du suivi : l'animateur du CLS et l'animatrice en santé de l'ARS BFC</p> <p>Priorités stratégiques PRS : se mobiliser fortement sur la santé mentale.</p> <p>Autre plan/programme/politique : PTSM de Saône-et-Loire 2019-2023.</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	
Transversalité	Fiche-action 3.0, 3.1, 3.2

